

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

SÉANCE DU 05 décembre 2025

Date de la convocation :
01/12/2025

EFFECTIF LÉGAL : 11

EFFECTIF EN EXERCICE : 11

EFFECTIF VOTANT : 06

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine.

Etaient présents :

BIANCAMARIA Fabien, TARRASSENKO François, Adjoints au Maire.
BIANCAMARIA Michel, LUCIANI Paul, CHAPOT Thomas Conseillers municipaux

Etaient absents :

MILLET Claude, MARCAGGI Séraphine, CASASOPRANA Olivier,
SCHALK Thierry, DANESI Etienne

Ont donné pouvoir :

Quorum : oui

Secrétaire de séance : Thomas CHAPOT

Objet de la délibération : Individualisation de subvention Exercice 2025 Attribution d'une
Subvention à l'association APF France Handicap

Numéro de la délibération : D025-2025

Le Maire expose,

L'APF France Handicap milite pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap et leur famille à travers un riche panel d'aides.

Depuis deux ans, l'APF France handicap est une association présente sur la commune, elle organise des journées d'information pour les habitants.

Notre commune se doit de continuer à participer à l'effort d'information des administrés en situation de handicap développé par cette association .

Il est proposé au conseil municipal d'allouer pour l'exercice 2025 à l'APF France handicap une subvention de 150 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 de la commune chapitre 65 article 65748.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- d'attribuer à l'APF France Handicap, pour l'exercice 2025 une subvention de 150 €.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

VINCILEONI Antoine

